



COLLÈGE
DE FRANCE
—1530—

Colloque de rentrée du Collège de France

Civilisations : questionner l'identité et la diversité

22 & 23/10/2020

Amphithéâtre Marguerite de Navarre

Entrée libre, sans inscription dans la limite des places disponibles
et dans le respect des consignes sanitaires en vigueur



22.10

09h30 Ouverture par M. l'Administrateur, Thomas RÖMER

10h00 Céline SPECTOR, *Sorbonne Université*

L'émergence du concept de civilisation au siècle des Lumières

10h45 Francesco D'ERRICO, *Université de Bordeaux, CNRS*

La faute des civilisations

11h30 Henry LAURENS, *Collège de France*

La civilisation contre les civilisations

12h15 François HÉRAN, *Collège de France*

Civilisations et migrations

13h00 Pause

14h30 Aparecida VILAÇA, *Museu Nacional de l'Universidade Federal do Rio de Janeiro*

Colonisation et épidémies : des infections sur la longue durée

15h15 Étienne PATIN, *Institut Pasteur & CNRS*

Population(s) humaine(s) : barrières, flux et brassages

16h00 Pause

16h30 Jean-Jacques HUBLIN, *Collège de France*

Entités culturelles et entités biologiques dans les temps paléolithiques

17h15 Anne-Marie MOULIN, *CNRS*

La médecine au prisme des civilisations

23.10

09h30 Anne LAFONT, *EHESS*

Que fait l'art africain à la notion de civilisation ?

10h15 Anne CHENG, *Collège de France*

La Chine est-elle (encore) une civilisation ?

11h00 Pause

11h30 Raphaëlle CHAIX, *CNRS & MNHN*

Ancêtres mythiques, ancêtres biologiques ?

Comment la culture façonne la diversité génétique humaine

12h15 Jean-Pierre POULAIN, *Université Jean-Jaurès, Toulouse*

Food studies, civilisations et identités

13h00 Pause

14h30 Dario MANTOVANI, *Collège de France*

Le droit est-il civil ? La civilisation comme mot et comme récit

15h15 Samantha BESSON, *Collège de France*

Le droit international des civilisations ou comment instituer leur concertation

16h00 Pause

16h45 Pap NDIAYE, *Sciences-Po, Paris*

Les civilisations vues des États-Unis : naissance et déclin d'une notion impériale

17h20 Conclusions, par Vinciane PIRENNE-DELFORGE & Lluís QUINTANA MURCI

RÉSUMÉS

(par ordre alphabétique des intervenants)

Céline SPECTOR

« L'émergence du concept de civilisation au siècle des Lumières »

C'est à partir de la rationalisation des mœurs opérée par *L'Esprit des lois* que sont apparues dans la seconde moitié du XVIII^e siècle des théories de la « civilisation ». En France et en Écosse, ces théories émergentes héritent de la représentation de la causalité historique élaborée par Montesquieu et tentent d'évaluer le rôle des grands législateurs ainsi que la part qu'il convient d'accorder à l'irrationnel et à l'involontaire dans l'histoire, dans le cadre d'une relégation du schème contractualiste. Mais là où les premières, en France, accordent généralement le primat aux causes morales d'ordre politique, les secondes, en Écosse, reconstruisent les rapports du physique et du moral grâce aux apports d'une science nouvelle, l'économie politique.

Notre communication abordera les questions suivantes. Selon quel processus le projet d'une « science des mœurs », qui connaît encore des émules du temps de Montesquieu, s'est-il effacé devant la volonté de procéder à une description empirique de la diversité des sociétés ? Pourquoi cette tentative d'abord descriptive ou explicative s'est-elle rapidement traduite, au XVIII^e siècle, par l'avènement de théories de la civilisation – prenant parfois la figure de philosophies de l'histoire ou d'histoires naturelles de l'homme ? À quelles conditions théoriques s'est opérée cette mutation, et, le cas échéant, à quel prix ?

Francesco D'ERRICO

« La faute des civilisations »

Pour le préhistorien que je suis, le mot « civilisation » est quelque peu dérangeant. On aura sans doute une sensation de déjà vu en lisant à propos des civilisations égyptiennes et aztèques, on acceptera de bon grès les arguments de ceux qui nous parlent de civilisation cardiale ou magdalénienne mais on sera interloqué par des collègues qui voudraient nous faire croire à une civilisation néandertalienne et même choqué par ceux qui nous imposeraient une civilisation australopithèque ou chimpanzé. Pourquoi une civilisation chinoise irait de soi mais celle des San du Kalahari nous poserait problème ? La raison du dérangement tient au premier abord aux nombreuses utilisations nationalistes, impérialistes et colonialistes du mot, source de préjugés plus vifs qu'on pourrait le croire dans l'imaginaire collectif. Ne sommes-nous pas entourés de concitoyens qui croient à la suprématie mondiale de la cuisine française, fleuron de la « civilisation française » ? Pour le chercheur, le dérangement vient de l'incapacité du mot à se libérer de sa nature dichotomique, de sa propension, en somme, à créer une frontière entre les membres ou assimilés et les autres, entre un avant et un après. Définitions et mises en garde ne suffisent pas pour parer l'effet barrière que le mot entraîne inévitablement. Les recherches sur l'évolution humaine ont été longtemps victimes de ce paradigme. On a cru qu'une révolution biologique et culturelle aurait créé les conditions nécessaires à

la naissance des civilisations. On se rend compte de plus en plus que cette vision nous a empêchés de comprendre les processus culturels et biologiques qui ont forgé sur le long terme les cultures humaines et leur place dans la nature.

Henri LAURENS

« La civilisation contre les civilisations »

L'idée de civilisation nous paraît si évidente que nous oublions que son émergence est récente, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Pendant longtemps, l'antonyme de « barbare » a été « policé » et ce que nous considérons comme des « aires culturelles » était simplement désigné par leur définition géographique (l'Inde, la Chine, etc.).

Si le mot civilisation apparaît avec le marquis de Mirabeau, il entre dans l'usage courant dans la décennie 1790 se substituant à l'idée de « régénération ». Il évoque alors les progrès des sciences et des arts. À partir de l'expédition d'Égypte de 1798, il est un concept central du discours napoléonien toujours dans le sens de processus de progrès et de pacification. Il suscite en réaction la notion allemande de culture fondée sur l'aspect irréductible du génie de chaque peuple.

Dans le second tiers du XIX^e siècle, moment du triomphe de l'orientalisme, on passe de la civilisation comme processus à l'état de civilisation puis de la civilisation comme aire culturelle. Le monde en voie de colonisation est divisé en « civilisations » que la « civilisation », c'est-à-dire l'Europe, est en train de conquérir. On peut donc définir l'expérience coloniale comme étant la « civilisation » contre les « civilisations » avec le problème jamais résolu de définir ce qui est universel et ce qui est particulier.

François HÉRAN

« Civilisations et migrations »

Civilisations, cultures, sociétés, races, castes, classes, milieux, groupes ethniques, religions, systèmes de pensée, coutumes, *habitus*... Les catégories censées différencier les groupes humains et leurs façons de penser et d'agir privilégient des échelles très variables, qui tendent à instaurer autant de hiérarchies. Le débat sur la sélection des migrants réactive périodiquement la question de la hiérarchie des origines, mesurée à l'aune du système de valeurs occidental. On se souvient de ce ministre français de l'Intérieur qui fit polémique en février 2012 en soutenant que « toutes les civilisations, toutes les pratiques, toutes les cultures, au regard de nos principes républicains, ne se valent pas » et qui fustigeait « l'idéologie relativiste » de ses adversaires. Sont notamment visées les disciplines des sciences sociales qui tentent de comprendre les différences sans les juger.

On reviendra sur cette controverse et quelques autres, qui jalonnent notre histoire culturelle : la difficile intégration des provinces conquises au cours du XIX^e siècle, assimilée par Eugen Weber à l'action d'un empire colonial ; le « devoir de civilisation » à l'égard des « races inférieures » proclamé en 1885 par Jules Ferry ; l'antagonisme de la « civilisation » française et de la Kultur allemande avivé aux débuts de la Grande Guerre ; les tentatives inabouties de trier les origines migratoires selon le degré de civilisation (loi de naturalisation de 1927, ordonnances de 1945) ; la stigmatisation croissante des migrations africaines ; la crainte d'une

mondialisation menaçant la souveraineté des nations civilisées... On examinera aussi l'introduction récente d'une référence aux « valeurs de la République » dans les textes de loi applicables à deux catégories d'entrants : les enfants scolarisés et les nouveaux immigrants.

Le rapprochement de ces divers épisodes s'appuiera sur un usage raisonné de la lexicométrie. Il permettra de mettre en relation deux avatars de la théorie de la modernisation et du progrès : la thèse du « processus de civilisation » forgée à la veille de la Seconde Guerre mondiale par Norbert Elias, et la thèse d'une migration du Sud vers le Nord engendrée par les disparités de développement et perçue comme étant à la fois logique et menaçante pour « notre civilisation ».

Aparecida VILAÇA

« Colonisation et épidémies : des infections sur la longue durée »

Après avoir durement défendu l'idée de la multiplicité des civilisations dans *Race et Histoire*, Lévi-Strauss aborde une fois de plus le thème au cœur d'une réflexion sur l'avenir de l'art. Pour décrire le mode d'action de notre civilisation, il utilise une métaphore inhabituelle et actuelle : la colonisation virale, qui impose sa formule aux hôtes, les forçant à devenir comme lui. Dans ce colloque, j'ai l'intention d'explorer la métaphore de la colonisation virale sous différents clés pour penser la colonisation historique en opposition aux modes de reproduction sociale des civilisations indigènes de l'Amazonie brésilienne.

Étienne PATIN

« Population(s) humaine(s) : barrières, flux et brassages »

Concept central en génétique, la population est définie comme un ensemble d'individus interféconds évoluant dans le temps et l'espace. La théorie prédit que sa taille, sa structure, et son isolement des autres populations affectent sa diversité génétique. À la fin du XX^e siècle, le développement de la biologie moléculaire permet de mesurer les niveaux de variation du génome humain. Ces mesures sont utilisées pour construire une généalogie simple des grands ensembles de populations humaines, soutenant une origine africaine d'*Homo sapiens*. À l'heure du séquençage massif de génomes modernes et anciens, il devient cependant évident que les populations ne sont pas des entités statiques et isolées les unes des autres. Notre espèce forme une métapopulation dynamique qui connaît des périodes d'isolement génétique, interrompues par des vagues migratoires massives. Sur tous les continents, les populations qu'on associe à de grands ensembles socio-culturels descendent du métissage de groupes aux origines aussi variées qu'inattendues. Ces découvertes nous amènent à mieux comprendre notre identité en tant qu'espèce, et questionnent l'évolution conjointe des cultures et des peuples qui en sont dépositaires.

Jean-Jacques HUBLIN

« Entités culturelles et entités biologiques dans les temps paléolithiques »

L'établissement des premières chronologies des temps paléolithiques s'est fondé sur la reconnaissance d'une succession de techno-complexes. Ces chronologies, largement inspirées par celles mises en place par la géologie naissante, firent

abondamment usage du concept de « fossile directeur ». Un type d'outil particulier était reconnu comme le marqueur de chaque grande période de la préhistoire. Partant de là, le partage de productions matérielles communes sur des aires géographiques plus ou moins étendues a souvent été considéré comme un moyen de définir des « cultures », voire des entités ethnolinguistiques paléolithiques. On a même pu parler de « civilisations ». Cette démarche est des plus discutables, surtout pour les périodes anciennes durant lesquelles les choix techniques étaient limités. Plus récemment, la reconnaissance de groupes d'hominines pléistocènes biologiquement distincts mais s'hybridant occasionnellement a relancé ces débats en posant dans un cadre nouveau les questions de l'innovation, de la convergence technique et de la diffusion.

Anne-Marie MOULIN

« La médecine au prisme des civilisations »

La médecine est un des plus vieux métiers du monde, et l'aspiration à la santé est volontiers présentée comme un universel. Cependant, l'histoire de la prévention comme celle de la thérapeutique montrent des échanges houleux et passionnés entre l'Occident et l'Orient (Chine et Empire ottoman), illustrés par l'épisode de la variolisation (du XVIII^e au XX^e siècle).

Au XX^e siècle, la confiscation de la modernité par une médecine dite parfois cosmopolite ou « occidentale » a encouragé l'écriture d'une histoire de la Guérison comme une histoire de la Raison en progrès.

En revanche, à Alma Ata, en 1978, l'OMS a cherché à établir un socle commun aux praticiens de toutes obédiences et encouragé la comparaison, la reconnaissance mutuelle et l'échange entre les cultures.

Au cours des dernières années, la proclamation de l'avènement d'une « santé globale » unifiant le paysage avec la perspective de promesses partagées, a semblé donné le signal d'un « guérir universel » (Jean-François Carémel, 2020). Cette évolution idéologique est remise en cause, entre autres, par la faillite des objectifs de l'éradication des maladies infectieuses. D'où la réintroduction de questions sur la façon dont, par exemple au contact avec des virus, les hommes, au sein de milieux divers, pensent et construisent leur immunité, et manifestent leur identité culturelle et biologique.

Anne LAFONT

« Que fait l'art africain à la notion de civilisation ? »

L'idée est de faire surgir une Afrique fantasmatique de la théorie du processus de civilisation élaborée par Norbert Elias dans sa thèse des années 1930 : *La Civilisation des mœurs* et *La Dynamique de l'Occident* (texte original paru en allemand en 1939, traduit en anglais en 1969 et en français en 1973 et 1977). Il s'agit aussi de faire une lecture éliásienne des écrits africanistes d'Ancien Régime et de revenir sur le geste de collectionneur d'art africain du sociologue qui vécut deux années à Accra, au Ghana, au début des années 1960. La collection d'Elias sera étudiée en regard de l'appréhension de l'art africain par son contemporain et compatriote britannique, l'historien de l'art Kenneth Clark, dans son *Civilization, a personal view* de 1969. Il me semble que cette rencontre fictive des deux hommes, mais surtout le rapprochement et le croisement hypothétiques de leurs œuvres

respectives permettent de comprendre la place de l'Afrique et, plus encore, de l'art africain dans la conception de la notion de civilisation, en Europe, à la fin des années 1960.

Anne CHENG

« La Chine est-elle (encore) une civilisation ? »

Telle est la question qui fera l'objet de mon nouveau cours au Collège de France. Elle a été provoquée par cette année 2020 si imprévue et inédite dans l'histoire de notre monde qui s'est retrouvé en quelques semaines plongé tout entier dans une crise sanitaire et – partant – économique généralisée, de quoi bouleverser et remettre radicalement en question notre idée de la civilisation, c'est-à-dire celle qui est propre à notre monde moderne, mû par des modèles économiques de type capitaliste et par une industrialisation et des technologies dites « avancées ». La civilisation (rarement le mot n'aura été autant galvaudé qu'aujourd'hui) est donc censée caractériser un monde dont les grandes puissances de la planète se considèrent comme constitutives de plein droit, en opposition plus ou moins explicite à celui de la « sauvagerie » ou de la « barbarie » des « autres ».

Dans ce tableau, il semble aller de soi que la Chine fait partie intégrante de la civilisation, d'autant plus qu'elle se projette elle-même comme une grande civilisation, voire comme l'une des rares dans l'histoire de l'humanité qui aient « perduré de manière continue pendant cinq mille ans » (c'est du moins la vulgate que l'on trouve un peu partout dans les médias). En conséquence, à aucun moment le regard porté sur la « civilisation chinoise », ni celui qu'elle porte sur elle-même, ne s'est posé la question qui a été pourtant soulevée au sujet de la « civilisation indienne », celle de savoir s'il ne s'agirait pas d'un mythe. Le parallèle avec l'Inde est une fois de plus éclairant en ce que les deux « géants de l'Asie », comme on aime les appeler, sont considérés comme des civilisations plurimillénaires autant que comme des États modernes, qui se comparent avantageusement aux civilisations beaucoup plus récentes que sont l'Europe et *a fortiori* l'Amérique du Nord. Or, la pandémie qui s'est répandue cette année dans le monde entier à partir du cœur du bien nommé « Pays du milieu » et les réactions qu'elle a suscitées chez ses dirigeants et ceux des autres grandes puissances devraient nous amener à nous interroger sur la signification de la notion de « civilisation » appliquée à notre monde moderne, et tout particulièrement sur la pérennité et la nature de la civilisation unique que la Chine est censée constituer à elle seule.

Raphaëlle CHAIX

« Ancêtres mythiques, ancêtres biologiques ? Comment la culture façonne la diversité génétique humaine »

Les populations humaines présentent une très grande diversité culturelle. Quelle influence ces variations culturelles ont-elles sur la diversité génétique humaine ? Pour répondre à cette question, je prendrai l'exemple de l'organisation sociale. Ainsi, la règle de filiation, qui affine l'enfant à un groupe de parenté, diffère d'une population à l'autre. En Occident, elle est souvent indifférenciée, c'est-à-dire que l'enfant s'inscrit dans un réseau de parenté constitué par ses familles paternelles et maternelles. Mais ce n'est pas la règle la plus fréquente : la majorité

des populations humaines ont une filiation unilinéaire et sont organisées en groupes appelés lignages et clans. L'enfant est alors affilié soit au groupe de son père (filiation patrilinéaire) et soit à celui de sa mère (filiation matrilineaire). Les membres d'un même groupe se disent descendants d'un ancêtre commun en ligne paternelle ou maternelle.

Nos recherches menées dans des populations à filiation matrilineaire, patrilinéaire et indifférenciée montrent que les groupes de parenté reposent sur des liens parfois biologiques, parfois symboliques. Elles font par ailleurs apparaître les signatures laissées dans la diversité génétique par ces systèmes matrilineaires, patrilinéaires et indifférenciés. L'ADN porte ainsi la trace de ces variations culturelles, ouvrant la possibilité de reconstruire l'histoire de ces organisations sociales à travers le temps. Ces recherches contribuent à un corpus grandissant d'études montrant que la diversité culturelle des populations humaines façonne, génération après génération, leur diversité génétique.

Jean-Pierre POULAIN

« Food studies, civilisations et identités »

Qu'est-ce que l'approche de l'alimentation par les sciences humaines et sociales (*food studies*) doit aux concepts de civilisation et d'identité ? Pour tenter de répondre trois mouvements veines scientifiques seront explorés (1) le « processus de civilisation » de Norbert Elias et ses enracinements théoriques dans la sociologie allemande qui distingue « culture » et « civilisation », (2) les « influences entre civilisations » de Maxime Rodinson et leur place dans les controverses entre l'islamologie mystique et le marxisme des années 1960, enfin (3) « l'entrecroisement des civilisations » de Roger Bastide et ses relations à l'anthropologie française.

Outre les enracinements théoriques sera questionnée la place de l'alimentation dans le rapport à l'empirie au sein de ces trois veines, les traités de bonnes manières et les appareils de normes sociales pour Elias, les livres de cuisine et les pratiques culinaires pour Rodinson ou les aliments dans les rituels afro-brésiliens et les systèmes symboliques pour Bastide. Enfin, l'analyse des relations entre le(s) concept(s) d'identité et de civilisation permettra de voir les contributions de la sociologie de l'alimentation et des *food studies* qui tentent de dépasser les tautologies du culturalisme en posant les modèles alimentaires comme lieu de lecture, d'entretien, de transmission et de (re)construction des identités sociales.

Dario MANTOVANI

« Le droit est-il civil ? La civilisation comme mot et comme récit »

Le mot « civilisation » semble avoir un lieu et une date de naissance précis, à savoir la langue française et le traité *L'Ami des hommes* de Victor Riqueti de Mirabeau (1756, publ. en 1757). L'étude d'Émile Benveniste (« Civilisation. Contribution à l'histoire du mot » [1954], dans *Problèmes de linguistique générale*, I, 336-345) identifiait pourtant une utilisation presque contemporaine du mot anglais correspondant – « *civilization* » –, utilisé par Adam Ferguson, *An Essay of the History of Civil Society* (1767, mais déjà écrit en 1759). Par conséquent, Benveniste concluait son étude en fixant aux recherches futures une alternative à résoudre : « si civilisation a été inventé deux fois en Europe en France et en Angleterre, indépendamment et

vers la même date, ou si c'est le français qui l'a seul introduit dans le vocabulaire de l'Europe moderne » (*Problèmes de linguistique générale*, I, p. 345). Les outils lexicographiques actuels nous permettent de répondre à cette question, et de façon inattendue : le mot a fait son apparition bien avant Mirabeau (avec la même signification) et l'anglais a devancé le français.

L'histoire du mot entraîne presque naturellement une réflexion ultérieure sur la relation génétique entre l'idée de « civilisation » et celle de *ius civile*, donc de droit, avec lequel elle partage un trait sémantique évident. Le processus de civilisation (sous différents noms) a toujours été le sujet de récits, à l'échelle de l'humanité entière ou de groupes humains donnés. Ces récits utilisent souvent l'origine du droit comme paramètre pour établir à quel moment le seuil de la civilisation est atteint (et comportent donc un jugement de valeur implicite). Cette réflexion sur « la civilisation comme récit » nous amènera à rebours vers l'Antiquité romaine (qui est un répertoire de « schémas de civilisation ») puis à nouveau vers l'époque contemporaine. Plusieurs disciplines continuent de fait à utiliser ces récits comme foyers d'intelligibilité et d'encadrement des données de plus en plus abondantes dont on dispose sur les groupes humains du passé.

Revenir sur le mot et sur les récits peut contribuer à la réflexion sur nos catégories et sur les relations entre les différentes disciplines qui questionnent l'histoire de l'homme en société.

Samantha BESSON

« Le droit international des civilisations ou comment instituer leur concertation »

À maints égards, l'histoire du droit international se confond avec celle du concept, voire du standard de civilisation(s) en Occident. La civilisation a en effet marqué l'évolution de ce droit : d'un « droit de civilisation » des autres civilisations au pluriel dès le XVII^e siècle, vers un « droit-civilisation » au singulier dès 1945. Depuis le tournant du millénaire, cependant, comme dans d'autres contextes d'ailleurs, les civilisations ont rattrapé le droit international. En cette nouvelle ère de crispation civilisationnelle, deux fondamentalismes guettent les diverses entreprises de « dialogue des civilisations » que connaît le droit international contemporain : un universalisme uniformisant (et la négation des civilisations qu'il induit), d'une part, et un relativisme culturel (et son essentialisation des civilisations qui rend leur conflit inéluctable), de l'autre.

Sensibles au péril de ce troisième temps de la civilisation en droit international et à l'importance de l'« unité dans la diversité », quelques internationalistes ont cherché à renouer avec l'une ou l'autre forme de *ius gentium* et à identifier, par la comparaison, les principes d'un nouveau droit commun. Pour l'heure, toutefois, ces projets ont fait peu de cas de la dimension institutionnelle et donc politique de ce droit, pourtant nécessaire à la légitimité universelle d'un droit prétendument transcivilisationnel. C'est à la dimension institutionnelle de ce que l'on pourrait nommer le nouveau « concert » des civilisations (qui se réalise tant dans la dispute que dans l'harmonie, comme sa double étymologie le révèle) que cette contribution est consacrée.

Son argument est que la clef de la tension en apparence insoluble entre l'universel et le particulier en droit international se trouve dans les rapports très particuliers

qui unissent le droit (occidental, devenu droit international) à la civilisation. Ce n'est qu'en comprenant ces rapports qu'on pourra non seulement saisir à la fois la force historique du droit public européen devenu droit international et sa faiblesse face à certaines des revendications civilisationnelles contraires qui lui sont aujourd'hui opposées, mais aussi révéler et exploiter les ressources dont dispose déjà le droit international contemporain afin d'éviter les écueils des nouveaux impérialismes qui en menacent le principe. La conscience des ressorts civilisationnels du droit international permettra en effet de mieux identifier et de corriger certains des travers fondamentalistes de la pratique actuelle du droit international, d'une part, mais aussi d'en tirer les arguments internes nécessaires pour en proposer d'importantes réformes institutionnelles, d'autre part. Ce n'est qu'au prix de ce travail qu'après le droit de civilisation et le droit-civilisation, nous pourrons espérer connaître un « droit international des civilisations ».

Pap NDIAYE

« Les civilisations vues des États-Unis : naissance et déclin d'une notion impériale »

Depuis la fin du XIX^e siècle, l'idée d'un monde divisé en grandes civilisations a été centrale dans les mondes universitaires et politiques des États-Unis. Pendant la guerre froide, le « monde libre », vu des États-Unis, plaçait en son centre le monde occidental, dans le voisinage des discours colonialistes tenus en Europe. Cette intervention se penchera sur l'émergence de la notion de civilisation, ses usages, sa popularisation aux États-Unis, jusqu'au fameux « choc des civilisations » de Samuel Huntington et, finalement, à son affaissement moral et politique depuis une vingtaine d'années.

Le substantif « civilisation » entre dans le vocabulaire de l'Europe occidentale au XVIII^e siècle et dénote alors un stade d'évolution matérielle, sociale et culturelle auquel tendrait l'humanité. Sans perdre complètement la dimension téléologique de son émergence quand il apparaît au singulier, le terme au pluriel en est venu à désigner des communautés humaines historiquement déterminées par des caractéristiques tenues pour spécifiques. Lucien Febvre, Émile Benveniste, Fernand Braudel ont fait du Collège de France un lieu de réflexion sur cette notion et, en 2021, y sera inauguré le nouveau bâtiment de « l'Institut des Civilisations ».

C'est à saisir la portée actuelle du terme de « civilisation » (au singulier et au pluriel) et à en questionner la pertinence que sera consacré le colloque de rentrée du Collège de France en octobre 2020. Les interrogations que soulève ce mot touchent à la fois aux concepts mobilisés dans les divers champs de la recherche et aux divers contenus qu'il véhicule en termes d'identité et de diversité humaines. Le colloque réunira des chercheurs en biologie, en paléontologie, en histoire, en anthropologie culturelle, en droit, en médecine, en philosophie, en sociologie, afin d'éclairer le plus largement possible un thème auquel la crise sanitaire vient de conférer une actualité particulière.

Comité d'organisation :

Patrick BOUCHERON, Anne CHENG, Vinciane PIRENNE-DELFORGE,
Lluís QUINTANA MURCI, Philippe SANSONETTI, Thomas RÖMER.



Collège de France
11, place Marcelin-Berthelot
75005 Paris - 01 44 27 11 47
college-de-france.fr